

## CONVOCAATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU

### CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

**vendredi, le 14 janvier 2022 à 8.30 heures**  
**en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :**

#### **A. Séance à huis clos**

1. Désignation d'un candidat aux fonctions d'échevin à proposer à Madame la Ministre de l'Intérieur

#### **B. Séance publique**

2. Approbation d'un projet de morcellement
3. Approbation d'un avenant à la convention du service d'éducation et d'accueil de l'année 2021
4. Discussion et approbation du budget rectifié de l'exercice 2021 et du budget initial pour l'exercice 2022

La séance se terminera par la communication d'affaires courantes et de questions des conseillers communaux.

**N.B : La séance aura lieu sous le régime Covid check et nous vous prions ainsi de bien vouloir vous munir de l'un des trois documents officiellement reconnus, c'est-à-dire un certificat de vaccination, un certificat de rétablissement ou un test certifié négatif.**

Remich, le 7 janvier 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,



le secrétaire communal,

